



Novembre 2022

Dialogue

#111

Le journal d'information du village de Revel



Dossier : Les travaux de l'école maternelle



Sommaire

Le mot du maire 2

Le dossier 3

Informations mairie 5

Enfance Jeunesse 16

Les Assoc' 17

Culture & Vie Révéloise 19

Agenda Infos utiles 20

Mot du maire

Les effets du dérèglement climatique ont été très visibles sur notre commune cet été : chaleur, sécheresse, orages violents. Cela a eu des incidences sur notre réseau d'eau, avec des effets d'eau trouble sur nos captages. Lors de ces épisodes, la distribution d'eau a dû être modifiée en prenant plus d'eau de Freydières, et en fermant le captage de la Dhuy momentanément le temps que l'eau se décante. Cela a été possible du fait que nous n'étions pas tous là durant la période de congé. Le réseau a donc tenu. Mais nous aurions pu subir des coupures plus importantes. Certaines communes du Grésivaudan ont d'ailleurs dû être approvisionnées en eau en camion citerne. Il est donc important de respecter l'arrêté préfectoral de limitation de la consommation en eau qui est toujours en vigueur. Il est passé du niveau 4 au niveau 3 début octobre, puis niveau 2 fin octobre.

Concernant les problèmes d'énergie : pour l'électricité nous avons anticipé cette hausse au budget avec une augmentation de 40% de nos dépenses. Nous devrions rester dans cette enveloppe. Nous nous inscrivons bien évidemment dans une logique de sobriété, en éteignant l'éclairage des bâtiments communaux la nuit et en réduisant les plages horaires de l'éclairage public, l'extinction se fait dès 21h30. Cet éclairage vient d'être rénové par le TE38 en posant des ampoules à LED. Les consignes du chauffage ont été quant à elles optimisées en termes de déclenchement. Les travaux de rénovation thermique de l'école maternelle sont terminés. Le choix fait de cet investissement s'avère très opportun pour maîtriser nos coûts. Vous trouverez un dossier sur le projet dans son ensemble dans ce numéro de Revel Dialogue.

A la cantine, dans le cadre de la loi EGALIM, nous poursuivons le travail engagé ces dernières années : s'approvisionner en local, en bio, un repas hebdomadaire

sans viande. Les enfants ont pu manger des légumes et des fromages blancs produits à Revel. Nous sommes labellisés Ecocert en cantine niveau 1, nous avons obtenu notre première carotte !!!

Le projet d'épicerie avance. Il permettra lui aussi un approvisionnement local, ce qui s'inscrit dans le sens de notre démarche. Un autre exemple, le Repair café : en favorisant la réparation d'objets, nous limitons nos déchets et notre consommation. C'est par ailleurs un moment convivial partagé.

Je tiens à remercier les agents, les bénévoles, les élus et tous les révélois qui s'investissent dans ces projets. Afin d'aller plus loin, nous réfléchissons à l'organisation d'une journée sur la transition à Revel pour accompagner nos changements de comportements. Si vous êtes intéressés pour travailler avec nous, faites vous connaître en mairie.

C'est grâce à l'implication de nous tous que l'on pourra obtenir des résultats concrets.



Coralie Bourdelain, maire de Revel

Prochaine publication :
Janvier 2023

Revel Dialogue N°111

Responsables de la rédaction : Mireille Berthuin, Patrick Hervé

Comité de rédaction : Mireille Berthuin, Coralie Bourdelain, Dominique Capron, Sandrine Gayet, Patrick Hervé, Stéphane Mastropietro, Vincent Pelletier

Mise en page : Luc Descotils

Pour faciliter la mise en oeuvre du journal, merci de taper vos articles sans aucune mise en page ni saut de ligne, d'envoyer vos photos à part dans la meilleure résolution et de nous transmettre le tout par email à : revel-dialogue@revel-belledonne.com

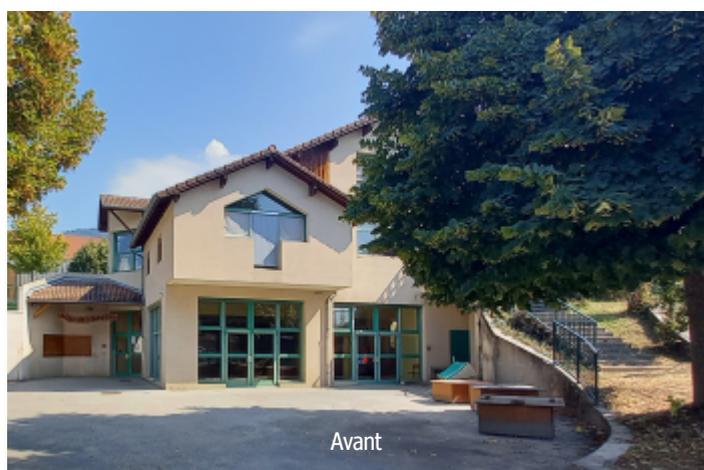


Le Budget

Les travaux de l'école maternelle

Les travaux de l'école maternelle sont terminés. La rentrée scolaire a pu se faire en septembre dans un bâtiment rénové. Ce bâtiment a 30 ans. Le confort et la consommation thermique électrique ne correspondaient plus aux normes de 2022. L'école maternelle est désormais raccordée à la chaufferie bois, qui chauffe également la mairie et l'école primaire.

Les travaux ont été faits dans une période très contrainte (matériaux, exécution des travaux). Malgré cela, les entreprises et la maîtrise d'œuvre ont été au rendez-vous.



Les travaux ont consisté en :

- l'isolation des murs par l'extérieur avec finitions en bardage bois
- le remplacement de toutes les huisseries de l'école et de la salle de l'Oursière
- l'installation d'une ventilation double flux pour répondre aux normes relatives à la qualité de l'air intérieur
- l'abandon du chauffage électrique et le raccordement à la chaufferie bois de la mairie
- le câblage informatique de l'école maternelle et l'installation de vidéoprojecteurs interactifs dans deux salles de classe
- le rafraîchissement intérieur des sols et des murs des parties communes
- le changement des éviers et des meubles de lavabos des 3 classes
- la protection de tous les tubes en cuivre des radiateurs
- le réaménagement de la tisanerie
- la peinture de la salle de l'Oursière





Les travaux de l'école maternelle



Et sur un plan financier :

Le coût total du projet est de 671.200€ HT.

Les subventions viennent de l'état pour 215.000€, de la dotation territoriale du Département pour 150.000€, et du Plan Ecole du Département pour 127.500€.

Nous sommes en attente de validation, pour un financement de 12.000€ de la Communauté de Communes du Grésivaudan.

Il resterait donc 166.700€ à la charge de la commune.

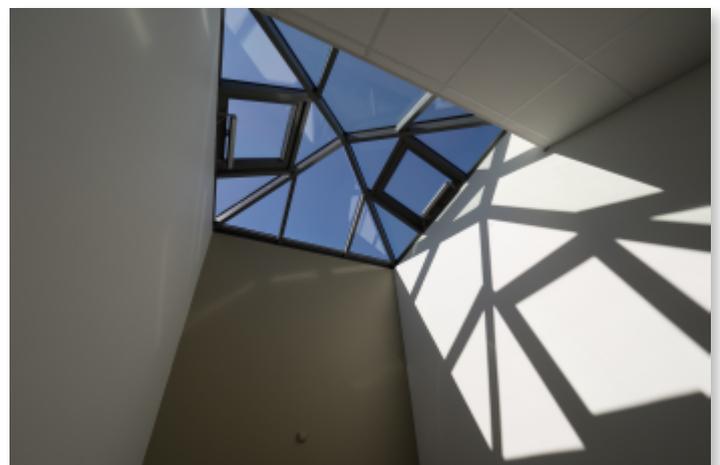
L'ouverture d'une ligne de trésorerie a fait l'objet d'une délibération au conseil municipal du 12 septembre 2022. Cette trésorerie ouverte sur un an permettra de couvrir le décalage entre le paiement des factures et le versement des subventions.



Avant



Après



Départ à la retraite de Christian Boeuf

Christian Boeuf fait partie de l'histoire de la mairie de Revel, de son image, de ses services à la population. Son grand-père paternel est originaire de Revel au Mont.

Depuis 1986, son sens aigu du service public profite aux administrés de la commune qui n'a plus de secret pour lui, tant il maîtrise le territoire communal. Avant son intégration dans la fonction publique, Christian a travaillé dans le BTP, dans les remontées mécaniques de stations de Savoie. Il a également voulu entrer à l'ONF. Il aurait aussi pu devenir fromager à Aussois.

Christian a connu dans sa carrière les évolutions démographiques de la commune, les événements importants comme la crue de 2005, les transferts de compétences décidés par les lois de décentralisation et l'évolution des services.

Il a également travaillé pour 4 Maires successifs...ives : Mme COCHET TERRASSON, Mr. GIRAUD CARRIER, Bernard MICHON et Coralie BOURDELAIN.

Ses missions ont été variées selon les projets des équipes municipales, depuis l'acquisition de matériel, la mise en place du déneigement jusqu'à la construction des locaux des services techniques.

Cette carrière a évolué au fil du temps pour des postes et des missions plus structurantes en terminant comme responsable des services techniques au grade d'ingénieur.

Depuis le 27 août, Christian BCEUF fait valoir son droit à une retraite bien méritée et la cérémonie qui lui a été dédiée reflète toute l'estime que la municipalité, la société civile et les services ont pour lui.

Maintenant il se pose et s'habitue à son nouveau rythme. Avec des projets de travaux personnels, l'implication auprès d'associations peut-être, en fonction de ses centres d'intérêt.

Nous lui souhaitons une bonne, heureuse et longue retraite active sûrement... tel que nous le connaissons.



Intercommunalité

Atelier découverte du compostage en visio



Venez apprendre le compostage et gagnez un composteur ! Théorie et pratique sont abordées durant ces sessions gratuites destinées à toutes personnes intéressées (limité à 20 places).

La Communauté de communes Le Grésivaudan organise une visioconférence gratuite le **21/11/2022 de 18h30 à 20h**.

Cet atelier est limité à 20 personnes et réservé aux habitants des 27 communes en gestion directe. Il donne droit à un composteur gratuit*, au choix, après avoir répondu à un questionnaire suite à l'atelier.

* Dans la limite d'un composteur par foyer et par an sous réserve que l'usager ne l'ait pas acquis dans l'année en cours. 2 composteurs maximum par foyer

Pour participer

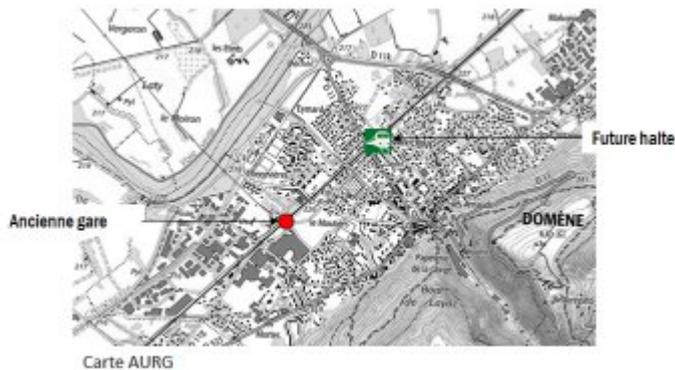
- Par email : dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr,
- par téléphone: **04 76 08 03 03**
- ou sur internet : <https://www.le-gresivaudan.fr/912-inscription-a-un-atelier-de-decouverte-du-compostage.htm>

Inscription

Informations sur le projet de création d'un pôle d'échanges multimodal à Domène

Le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) et la SNCF Gares et Connexions vont organiser du 9 novembre au 7 décembre 2022 une concertation préalable réglementaire pour le projet de création d'un pôle d'échanges multimodal à Domène.

L'ancienne gare de Domène avait été fermée en 1996 (ainsi que les gares de Lancey, Tencin et Le Cheylas), dans le but d'améliorer les



temps de parcours et la robustesse des liaisons entre Grenoble et Chambéry. L'évolution des flux et des pratiques de mobilité a néanmoins rapidement fait réapparaître le besoin de remettre en place une desserte ferroviaire dans le secteur. Cependant, le périmètre de protection des risques technologiques lié à l'entreprise SOBEGAL englobe l'ancienne gare, et en interdit sa réouverture. Des études conduites en 2002 sur un schéma d'organisation du réseau de gares de la Région, ont permis d'identifier une nouvelle localisation, proche du centre de Domène et des secteurs d'urbanisation de la commune.

Dans le cadre du projet de l'Étoile Ferroviaire Grenobloise porté par un large partenariat (Etat, Région, SNCF Réseau, Département de l'Isère, SMMAG, Grenoble-Alpes Métropole, Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, Communauté de Communes Le Grésivaudan), il est prévu à l'horizon 2027 d'assurer des liaisons tous les quarts d'heures aux périodes de pointe entre Grenoble – Brignoud, desservant la future halte de Domène. Il s'agira de la mise en place de la 1ère étape du RER ferroviaire de l'aire grenobloise.

Le projet de Pôle d'échanges multimodal de Domène est constitué d'une partie ferroviaire, avec la création d'une halte ferroviaire sur la ligne Grenoble – Brignoud (avec deux quais et une passerelle équipée d'ascenseurs), et d'une partie espace public avec des aménagements de mobilité (parking avec des services pour les usagers, comme l'autopartage, le covoiturage, le dépose minute, des bornes de recharge électrique, des lieux d'attente pour les usagers, des nouveaux arrêts de bus, une consignes et des arceaux pour les vélos...)

L'objectif principal de ce projet est d'apporter aux habitants et aux actifs travaillant dans ce secteur, une alternative attractive et performante à la voiture individuelle pour les déplacements du quotidien. Le projet bénéficiera du renforcement de la desserte ferroviaire tel que prévu dans la mise en place d'un RER ferroviaire, avec une desserte au quart d'heure en période de pointe, et à la demi-heure en période creuse.

Le Pôle d'Échange Multimodal (PEM), situé sur la commune de Domène, sera attractif pour tous les habitants et toutes les personnes se rendant sur la commune, mais aussi pour ceux des communes limitrophes, en particulier : Le Versoud, Revel, Saint-Jean-le-Vieux, Montbonnot-Saint-Martin, Saint-Ismier, Murianette et Biviers.

La concertation préalable a pour objectif d'informer et de recueillir les avis de toutes les personnes (usagers, habitants, associations...) concernées par le projet, avant toute prise de décision par les autorités publiques.

Chacun pourra s'informer en consultant le dossier de concertation disponible en mairie et sur le site internet du SMMAG (<https://smmag.fr/>) et s'exprimer sur le registre papier mis à disposition en mairie, par courrier au Président du SMMAG, et/ou en participant à la **réunion publique qui aura lieu le 1er décembre 2022 de 18h30 à 20h30** à la salle de l'Escapade à Domène.

Venez découvrir le projet de
Pôle d'Échanges Multimodal de Domène,
dont la concertation a lieu actuellement,
sur le **marché de Revel**,
le **19 novembre de 10h à 12h**



Zone Faible Émissions

Afin d'améliorer la qualité de l'air et répondre aux obligations de la loi Climat et Résilience, une Zone à faibles émissions (ZFE) pour les voitures particulières sera créée en juillet 2023 dans la métropole grenobloise, comme dans 40 autres zones en France. Sa mise en place est prévue courant 2023, après une concertation publique programmée à l'automne 2022.

Qu'est-ce que la Zone Faible Émission (ZFE) ?

Cette ZFE est une zone de 13 communes dans laquelle il faudra disposer d'un véhicule doté d'une vignette Crit'Air spécifique pour circuler. L'application entrera en vigueur dans le territoire de la Métropole de Grenoble à partir de juillet 2023.

Treize communes ont souhaité en faire partie :

Échirolles, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble, La Tronche, Le Pont-de-Claix, Meylan, Saint-Égrève, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Martin-le-Vinoux, Seyssinet-Pariset et Seyssins.

Les voies rapides urbaines (A48, A480, N87, A41, N481) seront exclues du périmètre de la ZFE.

Quelle est la concertation ?

Une concertation de 10 semaines est organisée pour vous exprimer : du 3 octobre au 9 décembre 2022 vous pouvez donner votre avis, avoir d'autres informations, écouter d'autres points de vue.



Afin de conjuguer transition écologique et justice sociale, deux sujets majeurs sont proposés à la concertation publique : les modalités d'application de la réglementation (ZFE permanente ou ZFE avec horaires et hors week-end, dérogations, périmètre détaillé...) et les dispositifs d'accompagnement (conseil individualisé, aides...).

La concertation doit aider la Métropole à trouver le juste équilibre entre l'efficacité de la ZFE sur la qualité de l'air, la prise en compte des publics les plus vulnérables et le maintien de l'accès au territoire métropolitain pour les habitants des territoires voisins.

Rendez-vous sur

<https://metropoleparticipative.fr/participation/43325/32-espace-participatif.htm>

Créez votre compte et participez !

Le calendrier progressif de l'interdiction (à partir de 2023)



Conformément au calendrier imposé par la loi "Climat et Résilience" :

- En 2023, seront concernées les voitures classées Crit'Air 5 (diesel d'avant 2001, essence d'avant 1997), soit 2% des véhicules de la Métropole.
- En 2024, seront concernées les voitures classées Crit'Air 4 (diesel d'avant 2006), soit 3% des véhicules.
- En 2025, seront concernées les voitures classées Crit'Air 3 (diesel d'avant 2011 et essence d'avant 2006), soit 12% des véhicules.

À l'horizon 2030, la perspective d'interdiction des voitures classées Crit'Air 2 (diesel à partir de 2011, essence d'avant 2011) est envisagée en anticipation des échéances annoncées à l'échelle européenne, l'Europe envisageant l'interdiction de la vente des véhicules essence, diesel et hybride en 2035.

Quelle vignette pour quel véhicule ?

Les interdictions sont définies selon la vignette Crit'Air du véhicule (Certificat de Qualité de l'Air ou CQA), vignette dont l'apposition sur les véhicules est obligatoire sur tous les véhicules motorisés (voiture, utilitaire, camions, scooter, etc.) pour circuler dans la ZFE. La vignette est obtenue selon la norme Euro du moteur et le carburant.

Cette vignette est fournie en quelques clics pour 3,70€ sur le site du gouvernement : <https://www.certificat-air.gouv.fr/>

Ce qui est attendu du projet

Le premier résultat attendu est une amélioration nette de la qualité de l'air :

- La mise en place de la ZFE devrait entraîner une baisse de 84 % des oxydes d'azote émis par les voitures particulières à horizon 2030.
- Parallèlement, elle devrait permettre une baisse de 34 % des gaz à effet de serre émis par les voitures particulières dans la ZFE.

Les conditions de l'efficacité de la ZFE sur la qualité de l'air et le climat :

- Privilégier le report depuis la voiture vers d'autres modes de déplacement plutôt que le renouvellement systématique des véhicules interdits.
- Dans les cas où le renouvellement de la voiture est indispensable : privilégier un véhicule léger, faiblement consommateur et si possible électrique.

Eau

Dernièrement plusieurs fuites se sont déclarées sur les quartiers des Eaux et du Sauzet, gérées rapidement par les services municipaux, Le Grésivaudan et les entreprises délégataires. Une fois les réparations effectuées, les mêmes conduites ont lâché plus haut ou plus bas, ce qui a augmenté d'autant les délais de remise en route du réseau. La commune et le Grésivaudan travaillent sur le programme de réfection des conduites.



Et l'avenir ?

La loi NOTRe de 2015 accroît le rôle des EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) en matière d'eau et d'assainissement. Elle prolonge la réforme territoriale mise en place par la loi Maptam en instaurant, selon un calendrier progressif, le transfert de cette compétence aux établissements publics d'une taille d'au moins 15.000 habitants. Pour la première fois depuis près de deux siècles, les communes ne sont donc plus les autorités organisatrices du service public de l'eau et de l'assainissement.

Le Grésivaudan est donc concerné par cette mesure.

Jusqu'au 31 décembre 2022 la commune s'est engagée par convention de gestion à continuer de s'occuper de la gestion quotidienne de ces deux compétences et conservera celle de l'assainissement collectif.

Au 1er janvier 2023 le Grésivaudan assumera donc seul le suivi de la compétence de l'eau, les services municipaux n'interviendront plus sur ces missions.

Une communication plus précise sera effectuée par le Grésivaudan et la commune sur les nouveaux fonctionnements mis en place.

Vous trouverez un encart relatif à ce point à l'intérieur de ce journal.

Compteurs d'eau

La relève des compteurs d'eau est terminée. Nous avons pu constater que **de nombreux regards étaient obstrués** par des branchages et/ou de la terre, augmentant sensiblement le temps passé par nos services techniques, obligés de nettoyer

les ouvrages pour y accéder. Nous rappelons que l'entretien en bon état de propreté des regards d'eau incombe à chaque propriétaire. Nous vous remercions par avance de votre vigilance.

Espace public

Du nouveau sur la place du marché le mercredi !

Depuis début septembre une nouvelle productrice de Saint Jean le Vieux vous propose des noix, confitures, œufs et légumes. Un affûteur vient une fois par mois pour vos ustensiles de cuisine et vos outils de jardin.

Vous retrouvez sur le marché du mercredi :

- "Le Ravito" (burger)
- La Poissonnerie "Le Petit Bateau"
- Mathilde Giroud (pâtisserie chocolatier)
- "L'affûteur Dauphinois"
- Laurence Vial David (légumes, noix, confitures)



Et le samedi :

- Geneviève Giroud (boulangerie)
- Mathilde Giroud (pâtisserie chocolaterie)
- Christophe Rafaelli (crèmerie boucherie charcuterie)
- Xavier Piaget (maraîcher)
- "Le paradoxe des Simples" (herboriste)
- Rio WAKANA (traiteur plats japonais)
- "PMG Farm" (Fromages)
- "JJFruit's" (fruits exotiques)
- Michel Di Gennaro (fruits, huile et vins)
- Marie Paule Burnet, "Les P'tits Caprins" (chèvrerie + charcuterie)

La bibliothèque de Revel

La bibliothèque est ouverte à ses horaires habituels depuis le lundi 5 septembre :

- Lundi 16h00 - 18h00
- Mercredi 17h00 - 19h00
- Samedi 10h00 - 12h00

Durant les vacances scolaires, l'ouverture se fait uniquement le samedi matin.



Petit rappel :

L'inscription à la bibliothèque est gratuite pour les habitants de Revel et St Jean Le Vieux. Pour toute nouvelle inscription ou réabonnement, se munir d'un justificatif de domicile.

Et pensez bien à vous munir de votre carte d'abonné pour pouvoir emprunter vos documents.

Votre carte Pass'Culture le Grésivaudan évite toute erreur ou problème vis-à-vis de votre identification personnelle.

En accédant au portail des bibliothèques en réseau du Grésivaudan, vous trouverez une mine d'informations tel que : l'actualité du réseau, la consultation des documents, la réservation en ligne, etc.

Les bénévoles de la bibliothèque

https://bibliotheques.le-gresivaudan.fr/index/index/id_profil/1

Travaux de rénovation thermique des logements sociaux de La Sitre

Une enveloppe de 51.000€ par logement est mise en œuvre actuellement par Alpes Isère Habitat pour la rénovation des logements de La Sitre. La communauté de communes "Le Grésivaudan" a, quant à elle, voté une subvention de 34.300€.

Le dossier est suivi par la mairie. La rénovation doit permettre un confort augmenté pour les locataires et des économies d'énergie importantes.



Canicrottes



Ramassez les déjections de vos animaux sur l'espace Guimet, la mairie a installé des sacs à votre disposition.

Les enfants vous remercient !



Taillage de haies

Malgré les divers rappels, il convient de constater que plusieurs REVELOIS ne taillent pas leurs haies ; obligation légale au demeurant.

En effet les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ne pas gêner le passage des piétons, des services (déneigement, ...), ne cachent pas la signalisation routière (panneaux...) y compris la visibilité en intersection..

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2m, voire moins là où la visibilité est indispensable.

Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (éclairage public, EDF, téléphonie).

Il est interdit de laisser pousser des arbres à moins de deux mètres du domaine public conformément au code de la voirie routière.

Le Maire peut le cas échéant contraindre un propriétaire à élaguer en lui adressant une injonction de faire. En cas de cette mise en demeure sans résultat, il pourra alors ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des riverains négligents.

Eu égard à nos rappels infructueux faits individuellement auprès de certains propriétaires, nous dressons le constat de ces négligences et allons lancer la procédure.

Agriculture

Réunion d'information sur la prédation du loup

Une réunion d'information s'est tenue en mairie le 30 août 2022, suite à l'attaque du loup du 10 août qui a tué 7 brebis à la Bourgeat (après une première attaque ayant visé 13 brebis en mai). Un temps d'information et d'échanges a été animé par

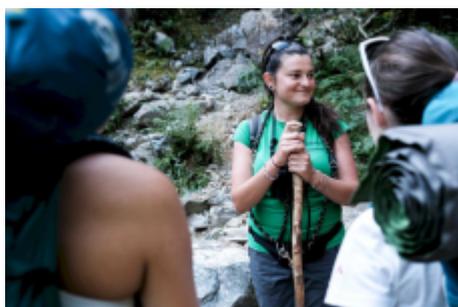
un responsable de la Direction Départementale des Territoires.

La gestion du loup n'est pas de la compétence de la mairie mais il s'agit d'être à l'écoute des éleveurs et de leurs problématiques. Une quinzaine d'éleveurs

ou de propriétaires de moutons étaient présents à cette réunion.

Les règles de protection pour les cheptels déclarés ont été rappelées.

Reconduction de la mission de médiation pastorale



Anne-Laure, jeune médiatrice a travaillé trois mois sur l'alpage, son contrat a pris fin au 15 septembre. L'effet a été très positif sur le public approché.

La mairie a proposé la reconduction de cette action sur la saison 2023. Nous sommes en attente de l'accord de la demande de subvention pour le financement du poste.

<https://reporterre.net/Mediatrice-pastorale-elle-aide-randonneurs-et-troupeaux-a-cohabiter>

Marché fermier en Belledonne

Le 04 décembre 2022 de 09h00 à 12h30, rendez-vous à la Ferme de Loutas à Saint-Martin d'Uriage pour le marché fermier de Belledonne.

Organisateurs : Quatre fermes du réseau des Fermes de Belledonne appuyé par l'Adabel



CHARPENTIER

TINY-HOUSE



CABANE INSOLITE · CHALET

EXTENSION OSSATURE BOIS

VÉRANDA · PERGOLA · TERRASSE

JEAN-MAXIME GONZALEZ · REVEL (38420) / JARRIER (73300)

www.nature-projetbois.com · 06 26 24 27 43

Urbanisme

Nous vous rappelons que toutes les **autorisations d'urbanisme** délivrées par la mairie sont accessibles sur le site de la mairie :

[Accueil > Mairie > Urbanisme > Dossiers accordés](#)



Travaux

Les travaux budgétés pour 2022

Dans un but de gain de consommation énergétique, le remplacement des anciennes lampes à sodium par des LED a été effectué sur l'ensemble de l'éclairage communal. Le chantier, suivi par TE38, s'est terminé fin octobre.

Le défibrillateur de la place du village a été changé, ainsi que son contrat de maintenance. Il avait plus de 10 ans.



A partir d'octobre, l'entreprise Colas est chargée de la réfection totale des routes de la commune par un rebouchage des trous des voiries communales.



Nous profitons des changements de canalisations pour mettre des poteaux de défenses incendie (DÉCI) en conformité à La Tour ainsi qu'aux Geymonds.

Travaux ENEDIS

Les travaux Enedis en cours sur la commune depuis le printemps se poursuivent dans le respect des délais annoncés. Les désagréments liés à un chantier d'une telle ampleur sont inévitables : coupures de routes, alternats, chaussées en attente de finitions.

Nous rappelons que ces travaux ont pour objectif l'amélioration de la qualité de la fourniture électrique sur notre commune en cas d'aléas climatiques (vent, neige). La réalimentation des riverains en cas d'incidents sera également plus rapide. Ils consistent à poser 3600m de câble Haute Tension HTA (20 kV) en technique souterraine afin de remplacer (et déposer) 2620 m de ligne Haute Tension Aérienne.

Les travaux de génie civil réalisés par l'entreprise Bouygues se termineront fin novembre, avec une marge d'erreur de deux semaines. Les travaux électriques de connexion au nouveau réseau seront réalisés fin 2022 par Enedis. La dépose des supports et câbles aériens de l'ancien réseau HTA sera réalisée début 2023 (Entreprise Battaglio).

Enedis investit dans cette restructuration environ 600.000 € pour notre commune.

Sécurité routière

Limitations de vitesse



Nous vous informons que la limite de l'agglomération est déplacée de 300 m au-dessus de la limite actuelle sur la route des Faures (au niveau du nouveau lotissement en construction).

De ce fait, en descendant la route des Faures, la vitesse de circulation sera limitée à 50 km/heure à partir de la nouvelle limite d'agglomération, puis sans changement à 30 km/heure à partir de la limite actuelle déjà existante.



Communication

Joindre la mairie et les services techniques

Pour toutes vos demandes, une seule messagerie :

mairie@revel-belledonne.com et un seul numéro de téléphone : **04 76 89 82 09**. Les messages sur le répondeur sont relevés tous les jours.

En cas d'urgence seulement, le numéro d'astreinte est le **06 82 91 43 00**.

Nous vous informons que les horaires de la mairie changent à partir du 1er novembre

2022. L'accueil du public sera désormais fermé le mercredi matin. En effet, les faibles fréquentations constatées le mercredi matin et la mise en place de la dématérialisation pour les documents d'urbanisme nous amènent à réorganiser l'accueil. Il se fera le lundi 13h30/17h, le mardi 14h/19h et le vendredi 14h/18h. Il est bien évident que nous vous recevrons sur rendez-vous si nécessaire. Nous vous remercions de votre compréhension.

Publication mariages

- MAUMON Aurore et SAAB Roland, mariage célébré le 09/07/2022
- STRACK Sarah et SORBIER Jean-Baptiste, mariage célébré le 09/07/2022
- CABEZAS Lara et CAILLARD Gauthier, mariage célébré le 18/07/2022
- GIRAUD-CARRIER Emmanuelle et PICHON Didier, mariage célébré le 30/07/2022

La mairie accueille ses nouveaux habitants



Vous êtes arrivés sur la commune de Revel depuis décembre 2021 ?

Venez rencontrer l'équipe municipale et les représentants des associations du village le **26 novembre à 19h en salle du conseil municipal**, pour un moment d'échanges et de convivialité.

N'hésitez pas à vous inscrire et nous confirmer votre présence **avant le 24 novembre** à l'adresse : mairie@revel-belledonne.com ou par téléphone : **04.76.89.82.09**

La liste Revel-infos

Qu'est-ce que c'est ?



Nous avons à Revel une liste de diffusion via les mails des personnes qui souhaitent recevoir des informations liées à notre territoire.

Comment s'inscrire ?

Pour vous inscrire, il suffit d'envoyer un mail à : sympa@listes.revel-belledonne.com avec comme sujet : "**subscribe revel-infos**" (Ne mettez pas de texte dans le corps du mail)

Vous pouvez facilement vous désabonner de cette liste en envoyant un mail à l'adresse : sympa@listes.revel-belledonne.com avec comme sujet : "unsubscribe revel-infos"



Culture - Patrimoine - Tourisme

Ramassage des noix, pommes, châtaignes...

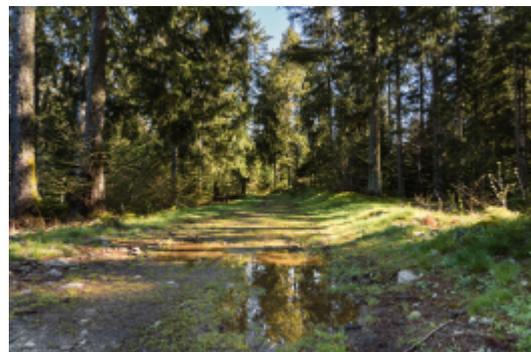
Les fruits présents sur le bord des routes ne sont pas accessibles à tous. En effet, l'article 547 du Code civil dit qu'il est interdit de cueillir les fruits présents sur un arbre ou sur un buisson dès lors qu'ils sont sur une propriété privée. Si vous croisez par exemple un pommier pendant une promenade et qu'il est sur le terrain d'un particulier, vous n'avez pas le droit de prendre une pomme. Cela est valable même si les branches de l'arbre ou du buisson

dépassent sur la rue, un champ ou une propriété voisine.

En revanche, si les fruits tombent sur la voie publique, il est parfaitement autorisé de les ramasser. Cela peut valoir pour les pommes, les noisettes, les châtaignes, les noix et bien d'autres. Vous pouvez alors vous servir.

Attention cependant, car si la loi précise qu'il n'est pas interdit de les ramasser, d'autres réglementations, fixées par les communes, peuvent exister ! Pour éviter tout problème, il faudrait donc à chaque fois se renseigner auprès de la mairie, afin de savoir si la pratique est autorisée.

Il n'y a aujourd'hui pas d'arrêté sur le sujet concernant la commune de



Revel.

Petite précision pour ce qui est de la date du 1^{er} novembre : en Franche-Comté par exemple, fruits, légumes, céréales, et cultures sont considérés comme abandonnés par leurs propriétaires après le 1^{er} novembre. Le restant de fruits et cultures appartient alors à celui qui le ramasse. On parle ici du domaine privé et non de la voie publique.



Les frelons asiatiques

Des frelons asiatiques ont été de nouveau observés autour de ruches à Revel. Cette présence représente une menace pour les abeilles mais également pour la population. C'est pourquoi la vigilance de tous doit être mobilisée pour localiser les nids et faire procéder à leur destruction, prise en charge gratuitement par un professionnel. Pour identifier l'espèce de façon certaine, vous pouvez contacter Patrick Marcireau par SMS au **06 51 38 28 56**.

Par ailleurs, nous vous invitons à signaler systématiquement la présence de frelons asiatiques sur la plateforme www.frelonsasiatiques.fr



Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)

Analyse des besoins sociaux

Vous avez été 204 personnes à répondre à l'enquête, merci !

L'analyse est en cours.

Le plan d'action sera communiqué dans un prochain numéro.



Freydières

Aménagement d'une mare à Ferpeyret

Première porte d'entrée sur le massif de Belledonne pour l'agglomération grenobloise, le site de Freydière fait face à une fréquentation très importante tout au long de l'année, et à une sur-fréquentation en période estivale.

Dans ce contexte de forte fréquentation, des actions de préservation du site ont été mises en place par la commune et un groupe d'habitants motivés, dans un esprit de co-construction concertée (ONF, CEN, AAPPMA de Belledonne, LPO). Dans le cadre de ces actions de préservation du site, a été décidé

l'aménagement d'une mare forestière au Sud du terrain de Ferpeyret (appelé « terrain de rugby »). Cet aménagement doit améliorer l'état de la mare existante, dans le but de favoriser la reproduction des amphibiens et odonates (libellules), entre autres. Les travaux nécessaires à cet aménagement ont été exécutés le 26 septembre. Le Conservatoire d'Espaces Naturels en était le maître d'ouvrage et ces travaux ont été subventionnés par le FEADER et le



département de l'Isère. Une signalétique sera mise en place ultérieurement.

Conseils Municipaux

Le détail des délibérations prises par le conseil municipal sont consultables sous format papier à l'accueil de la mairie ou sur le site de la mairie :

<http://www.revel-belledonne.com/étiquettes/compte-rendu-conseil-municipal>



ELECTRICITÉ GÉNÉRALE
DOMOTIQUE
AUTOMATISME
ALARMES
VIDÉOPROTECTION
VMC
ANTENNES...

Antoine Angelier
VOTRE ELECTRICIEN
07 60 19 26 59

LE MONT - 38420 REVEL
ANTOINE_ANGELIER@ORANGE.FR

Tiers-lieux - Épicerie



Lancement d'une consultation pour Assistance à Maîtrise d'oeuvre

La mairie a lancé une consultation pour assistance à maîtrise d'oeuvre sur le projet Tiers Lieux épicerie. Un périmètre d'étude a été défini : depuis la maison au volet vert sur la place du village, en continuant vers le terrain adjacent et jusqu'à la cure. Un travail avec les associations et les différents utilisateurs prévus dans cet espace doit être mené. C'est le travail que devra fournir le programmiste : estimation des coûts, phasage du projet, suivi des travaux,

réception du programme. La priorité est mise sur l'épicerie. Mais l'ensemble des espaces doivent être prévus : épicerie, repair café, espace coworking, logement, etc ...

La mairie consulte donc les bureaux d'étude qui mèneront à bien ce programme d'assistance à maîtrise d'oeuvre. L'ouverture des plis de la Commission d'Appel d'Offre a eu lieu le 4 octobre 2022.



Pour vous aider à offrir une seconde vie à vos objets, le Repair' Café de Revel vous propose une nouvelle session tous les deuxièmes samedi du mois à la salle Freydane.

Venez avec vos objets en panne (télécommande, robot mixeur, ordinateur, appareil à raclette, téléphone, jouets...) et nous essaierons ensemble de leur redonner vie ! Le but étant d'éviter qu'ils n'aillent trop vite en déchetterie.

Une participation libre à partir de 5€ en cas de réussite de la réparation, vous sera demandée pour pérenniser ce projet.

Si vous avez quelques compétences en bricolage ou tout simplement de la curiosité et l'envie d'apprendre, n'hésitez pas à venir rejoindre l'équipe de bénévoles !

Si vous souhaitez venir réparer un de vos objets, merci de nous préciser les détails de la réparation via le formulaire d'inscription :

<https://framaforms.org/repair-cafe-revel-1642263973>



Quelques statistiques des sessions précédentes :

- Nombre de sessions depuis la première session du 12 mars 2022 : 6
- Nombre d'inscrits : 61



PEYRAUD CONSTRUCTION

ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT
CONSTRUCTION - RENOVATION

390 ROUTE DES GEYMONDS - 38420 REVEL

04 76 89 81 07 / 06 038 23 038

peyraudconstruction@free.fr



Vie scolaire et périscolaire



L'équipe périscolaire s'est étoffée de nouvelles personnes en ce début d'année. Sara et Constance se partagent le poste d'aide en cuisine suite au départ de Moni vers de nouveaux projets, en plus de leurs créneaux de surveillance sur la pause méridienne. Amandine a rejoint l'équipe pour faire face à l'accroissement régulier du nombre d'enfants accueillis sur le temps périscolaire. Marie-Blanche nous rejoint également tous les vendredis. Bienvenue à elles toutes !

Une formation à la gestion des groupes d'enfants de 3 à 12 ans a été organisée sur site par la mairie au moment de la rentrée, et suivie par tous les agents du périscolaire. Cette formation s'est déroulée sur trois mercredis entre septembre et novembre. Elle a permis d'échanger avec des agents périscolaires d'autres communes conviées à y participer.

Parallèlement, notre cuisinière a suivi cette année plusieurs formations à la cuisine responsable et durable (diminution des quantités de viande et remplacement par les légumineuses, approvisionnement en produits locaux, lutte contre le gaspillage alimentaire). Nous poursuivons ainsi la démarche engagée avec la labellisation Ecocert en cuisine.

Nous sommes heureux de compter parmi nos fournisseurs locaux le maraîcher en agriculture biologique de Revel, Florian Polito, la Ferme Caresse et Câline pour ses fromages blancs, la boulangerie Giroud pour son pain semi-complet, ainsi que la plateforme de producteurs isérois Mangez Bio Isère. Au restaurant scolaire aujourd'hui nous nous approvisionnons pour 40% de produits durables dont 38,41% de bio et 1,4% de produits AOP/AOC.

Animation

Centre de loisirs du Balcon de Belledonne 3-13 ans

Retrouvez toutes les informations sur les ouvertures et les inscriptions sur le site du Grésivaudan :

<https://www.le-gresivaudan.fr/49-accueils-de-loisirs.htm>

Recrutement

Le centre recrute régulièrement des animateurs pour les vacances scolaires et les samedis (activité neige).

Profil :

- BAFA ou diplôme équivalent,
- Stagiaires BAFA (à partir de 17 ans),
- Non diplômés.

Salaire : SMIC horaire

Contact : icapron@le-gresivaudan.fr
ou eruel@le-gresivaudan.fr





Le C9



Le Cinerevel Festival du CNeuf

une belle réussite avec plus de 500 personnes, acteurs, figurants et spectateurs.

Après 3 ans d'attente le retour de la Mega fête du Cneuf se déroule le 17 Septembre Dernier Espace Guimet.

Au Programme de l'après midi,

- L'émission Live du Cneuf, Interviews, l'Hommage au C8
- Le Carnaval des Roussets
- Alerte à Malibu de la Croix de Pinet
- Ghostbuster pour Le Bourg les Eaux
- Les Bronzés font du ski pour les Guimet et les Faures
- Asterix et Obelix pour Charrières neuves

Le soir : concours de déguisement pour petit et grand et remise des prix suivie d'une belle soirée dansante.

Un grand merci pour leurs aide et soutiens à :

La Mairie de Revel, acteurs et figurants des hameaux et du Cneuf, l'équipe bar et tous les bénévoles.

Retrouvez le film du CineRevel Festival sur Youtube...

Agenda de fin d'année du C9 :

- **Le 18 Novembre à 20h** : Diffusion du film en avant première, AG du CNeuf, Food drink party, ouverture des inscriptions pour le réveillon de la Saint Sylvestre, nous vous attendons nombreux.
- **Le 31 Décembre**, Réveillon de la Saint Sylvestre (le Thème sera dévoilé le 18/11 puis par un Revel-info).

Plus d'info ou questions : cneuf@orange.fr





Club Senior Le Perlet



La semaine des randonneurs du 10 au 16 Septembre au centre le Bérrouze à Samoëns a permis de découvrir cette partie de la Haute Savoie, l'impressionnant cirque du Fer à Cheval, le Haut Giffre, les sommets de Praz de Lys, beaucoup de cascades, bouquetins, chamois et souvent le Mont Blanc et parfois le Léman.

Les petites randonnées du mercredi matin ont toujours autant de succès et ne se limitent pas aux seuls chemins de Saint Jean le Vieux ! En effet, les balades s'étendent à Revel et Saint Martin d'Uriage !

Les fortes chaleurs de cet été ont un peu ralenti le rythme des randonnées mais la commission rando prépare un programme pour cet automne en attendant les sorties raquettes dès l'arrivée de la neige.

Avec l'arrivée de l'automne, les mercredis après-midi sont désormais consacrés aux jeux de

cartes, tarot, belote ... dans la salle Orange de l'Espace Guimet.

La commission Culture a organisé en septembre la visite de l'expo « Fait Main » au Musée Dauphinois et la visite du chantier de déconstruction de Superphénix à Creys-Malville en octobre.

En prévision: les artistes peintres et sculpteurs du XIXème au cimetière St Roch, la Casamaure, Musée de Grenoble, fort de Comboire, ballade Stendhalienne, expo Égyptomania, musée de Paladru... sans oublier une ou deux sorties restaurant.

Cet hiver, le Perlet proposera une ou deux conférences ouvertes à tous.

Et au mois de janvier, nous organiserons la traditionnelle mondaison ouverte à tous !

**Vous souhaitez rejoindre
l'association ?**

Contactez-nous par mail à :

leperlet38@leperlet.fr



ZANONE

Chauffage Gaz, Bois, Fioul, Solaire,
Pompe à chaleur et Climatisation
Plomberie

Charrières Neuves 38420 Revel
Tel 04-76-89-86-27



Vie Révéloise

Madame Madeleine Cochet-Terrasson, ex Maire de REVEL, est décédée le 26 juin 2022. Elle était née le 22 septembre 1928, et avait une propriété sur le hameau de la Bourgeat.

Madame Cochet-Terrasson a eu une vie active tant professionnelle que dans la société civile ou dans la vie publique.

Conseillère en économie sociale et familiale, elle fut tout d'abord cheffe de service puis directrice de l'école ménagère de Villard Bonnot. Dès 1946 elle entre à la Croix Rouge comme équipière, pour ensuite devenir moniteur instructeur de secourisme notamment en montagne. Elle sera également administrateur à la maison hospitalière de la Tronche

Elle aime la montagne et la randonnée, est membre du CAF et est adhérente dans des clubs de marche. Au niveau de la vie locale, elle sera adjointe au Maire de 1977 à 1983, puis est élue Maire pour un mandat de 1984 à 1989.

C'est durant ce mandat que sera créé le terrain de tennis (plateau omnisport 1986), et construit la première tranche des logements sociaux de la SITRE avec l'OPAC (1988).

Son mandat a également été marqué par une grave avalanche qui emportera plusieurs randonneurs qui décéderont. Une chapelle ardente est organisée en mairie. Ce fut un Important traumatisme sur la commune.



Madame Cochet-Terrasson aimait revenir à Revel profiter de la nature et suivait toujours les actions publiques locales.

Avis Révélois

Un chagrin de guerre
Doit faire connaître à l'éprouvé
La raison de ne jamais se taire

Par vocation il est voué
À ne rien distraire
Des horreurs dont il a été l'otage

Un chagrin de guerre
Ne sèche aucune larme
N'efface aucune mémoire

Tu ne saurais oublier ton regard
Perdu dans le ciel d'un oiseau
En prière adressée aux martyrs

Toi qui étais le témoin de la guerre
Je te supplie dans le chagrin
D'alerter tous les braves gens

Nous devons savoir
Et repousser les anthropophages
Ces barbares qui nous gouvernent.

Au sanctuaire le souffre nauséabond
Empeste l'air
A l'heure de l'encens mortuaire

Ton chagrin de guerre
Porte sur son dos
Un devoir de désobéissance

Refusons de la faire
Celle qui n'a de nom
Que l'horreur !

Alain de Borniol



- **Diffusion du film du Ciné Revel festival en avant première,**
AG du CNeuf, Food drink party le 18 Novembre à 20h00
- Venez découvrir le projet de :
Pôle d'Échanges Multimodal de Domène
sur le marché de Revel, le 19 novembre de 10h à 12h
- **Visioconférence gratuite** : découverte du compost
organisée par la communauté de communes
le 21 novembre 2022 de 18h30 à 20h00
- **Marché des créateurs**
le 27 novembre 2022
- **Réunion de concertation sur le pôle d'échange multimodal**
de Domène le 1er décembre 2022 de 18h30 à 20h30
à la salle de l'Escapade à Domène
- **Rendez-vous à la Ferme de Loutas**
à Saint-Martin d'Uriage pour le marché fermier de Belledonne
le 04 décembre 2022 de 9h00 à 12h30
- **Soirée d'accueil des nouveaux habitants**
vendredi 9 décembre à 19h00
- **Vœux du maire**
vendredi 6 janvier à 20h00

Infos utiles

Secrétariat

Tél. : 04 76 89 82 09
Email : mairie@revel-belledonne.com

Ouverture au public

Lundi : 13h30 - 17h00
Mardi : 14h00 - 19h00
Vendredi : 14h00 - 18h00

N° d'astreinte Mairie

Pour les urgences sur le territoire communal,
en-dehors des heures d'ouverture de la Mairie
et le week-end : 06 85 91 43 00

Cantine et Garderie

Tél. : 04 76 89 82 78
Email cantine : mairie@revel-belledonne.com

Bibliothèque Municipale

Tél. : 04 76 89 86 45
Lundi : 16h-18h (sauf vacances scolaires)
Mercredi : 17h-19h (sauf vacances scolaires)
Samedi : 10h-12h

Enedis

Tél. : 09 72 67 50 38

Service des eaux

<https://eaux.le-gresivaudan.fr/wp/home.action>

Site Web

Retrouvez toutes les informations de contacts sur
<http://revel-belledonne.com/mairie>

